

**LE LABELLE**  
**LA BELLE**

Publié tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

- Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;
- Un Bulletin Maritime;
- Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
- Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
- Un Bulletin Financier;
- Un Bulletin Commercial;
- Des heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
- Les jours de départ des bateaux à vapeur.

**BUREAUX ET ATELIERS**  
73, rue de Chartres, N. O.

**ABONNEMENTS :**  
UN AN \$12 00  
SIX MOIS 6 00  
TROIS MOIS 3 00  
UN MOIS 1 00

**AVIS AUX CREANCIERS**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**VENTES PAR LE SERENIS**  
ANNONCE JUDICIAIRE  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**AVIS AUX NAVIGATEURS**  
NOTICE D'AVIS AUX NAVIGATEURS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**NOUVELLES MARITIMES**  
NOTICE D'AVIS AUX NAVIGATEURS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**ANNONCES JUDICIAIRES**  
NOTICE D'AVIS AUX CREANCIERS  
Le Tribunal de Commerce de la Nouvelle-Orléans a été convoqué en audience publique, le 17 août 1913, à 10 heures, pour la réception des déclarations de créanciers de la faillite de la Nouvelle-Orléans. Les créanciers sont priés de déposer leurs déclarations avant le 24 août 1913.

**THE NEW ORLEANS BEE**  
(L'Écho de la Nouvelle-Orléans)

A Daily Newspaper, established on the 1st of January, 1877, and published every day, except on Sundays and Public Holidays.

Subscription Terms:  
By Mail—Subscription in advance, postage paid.  
For cash, 10 cents per month, 3 months \$2.50, 6 months \$4.50, 1 year \$8.00.  
Single Copies, 5 cents.

Published by  
THE NEW ORLEANS BEE COMPANY  
115 Poydras Street, New Orleans, Louisiana

**Labelle de la Nouvelle-Orléans**

**NOUVELLE-ORLÉANS**  
**VENDREDI 14 JUillet 1913.**

**PETTITES ANNONCES**

**ANNONCES JUDICIAIRES**

**PAR LE CONSTABLE**

**ANNONCES JUDICIAIRES**

**PAR LE CONSTABLE**

**ANNONCES JUDICIAIRES**

**PAR LE CONSTABLE**

**ANNONCES JUDICIAIRES**

**PAR LE CONSTABLE**